

pation citoyenne mise à l'épreuve

des pionnières en la matière. Lisbonne explore les différentes applications du budget participatif depuis une décennie déjà, alors qu'à Grenoble, l'introduction d'éléments de démocratie directe dans la gestion de la ville s'est avérée non seulement impossible sur le plan juridique, mais aussi difficile au niveau politique.



GRENOBLE: INITIATIVE ET RÉFÉRENDUM DANS UN CONTEXTE HOSTILE

par Raul Magni Berton

L'obstacle le plus évident est la perte de pouvoir des décideurs politiques : tant qu'il s'agit de consultations sur des sujets restreints, les élus gardent le dernier mot et les dispositifs peuvent être conçus comme une aide à la décision. Mais un dispositif qui crée de la décision sur tous les sujets devient un instrument de contestation ou même de contre-pouvoir.

Or, cet obstacle s'est avéré relativement facile à franchir. La coalition menée par les Verts avait gagné pour la première fois, et la plupart de ces élus étaient plus habitués à contester le pouvoir qu'à l'exercer. Malgré cela, deux craintes étaient particulièrement persistantes : d'abord, la peur d'être obligés, par une votation des citoyens, à ne pas respecter leur programme annoncé lors de la campagne. Une partie des élus ne considéraient pas cet aspect comme très grave, car leurs propres électeurs étaient prêts à prendre ce risque. Une autre partie cependant voyait la possibilité qu'une votation des citoyens pouvait rendre impossible

l'application leur programme comme une réelle menace, et ils ont défendu - sans succès - l'idée qu'aucun point de programme ne pouvait être soumis à votation publique. Par ailleurs, la deuxième crainte était de voir les partis d'opposition - déjà largement critiques - utiliser cet outil pour délégitimer la majorité.

Finalement, les deux craintes se sont avérées infondées. D'une part, les deux pétitions des citoyens qui ont été lancées dans le cadre de la démocratie directe, visaient plutôt à obliger la majorité à respecter son programme, qu'à le trahir. D'autre part, l'opposition de droite, qui avait lancé quatre pétitions pour contester la majorité avant la mise en place dispositif de votation populaire, les a toutes retirées plus tard. La majorité a alors découvert qu'en donnant des outils de contestation à l'opposition, elle l'a rendue plus responsable : elle ne peut plus tout contester, sous peine d'être systématiquement désavouée par les électeurs.



> AUTEUR

Raul Magni Berton est professeur de sciences politiques à Sciences Po Grenoble (France) et chercheur au laboratoire PACTE (Politiques publiques, Actions politiques, Territoires). Il enseigne également les méthodes de théorie politique normative à l'Université de Genève. Il travaille principalement sur la démocratie et la citoyenneté.